

**SEANCE DU  
8 JUIN 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le huit du mois de Juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. CHANINET, DULLIN, MARTINET, MULLER, PONCET, REYMOND, TETAZ

Absent : M. NIEMAZ

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Mai 2023 à l'unanimité

### **I- Décharge communale**

M. le Maire rappelle que la décharge communale est à la disposition des habitants de la commune pour le dépôt des matériaux naturels (pierres, terre, tuiles en terre cuite, etc.). La clef du portail d'accès à cette décharge municipale est à prendre auprès du Maire ou des adjoints. Mais à plusieurs reprises des gravas ainsi que des croutes de goudron ont été déposés. Ces matériaux ont été enlevés par la municipalité et également les entreprises qui les ont déposés suite à des contrôles des élus. Pour éviter que cela se reproduise, un registre des dépôts sera rétabli et tous les dépôts seront contrôlés. L'accès à la décharge sera dorénavant très contraint.

### **II – Travaux à Apprenin**

Une réunion publique a eu lieu le 28 Mai avec les habitants pour expliquer les travaux, les nuisances possibles et la durée des travaux. Les plans ont été présentés. Une réunion technique est prévue sur place le 14 juin avec tous les intervenants. Le début des travaux est fixé au 26 juin.

### **III- Projet d'atelier et de hangar intercommunal**

Une réunion a eu lieu le 25 Mai avec les communes d'Ambléon et Conzieu pour évoquer la répartition financière entre les communes. Les subventions possibles pour ce projet seraient de 40 % pour la Région et 20 % pour le Département de l'Ain. Ce qui ferait un reste à charge de 30 000 € sur un montant total de 80 000 € HT. Il a été proposé aux communes d'Ambléon et de Conzieu de supporter cette dépense car la Commune de St Germain prend à sa charge l'intégralité des coûts des travaux l'atelier pour l'agent communal situé dans le bâtiment existant, à savoir 42 000 € HT. Le Conseil Municipal de Conzieu a validé cette dépense, celui d'Ambléon doit se réunir au mois de Juillet. St Germain récupérera la TVA et reprendra les amortissements sur 30 ans.

### **IV – Demandes de subventions**

M. le Maire indique que pour réaliser le projet de hangar intercommunal il convient de demander des subventions à la Région, au Département de l'Ain et également à la DETR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **V- Bail logement communal**

M. le Maire informe qu'un logement communal s'est libéré le 15 mai. Il propose de le louer à Mme Laurine Guerineau pour un montant de 480 € par mois plus 60 € de charges mensuelles, à régulariser tous les ans au mois de Juin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **VI- Questions diverses**

- Défense incendie : Suite à la demande de subvention au fonds vert, un montant de 27 157 € a été attribué pour financer la mise aux normes du système de défense incendie
- Il est rappelé que l'eau des lavoirs et fontaines de la commune est accessible à tous les habitants.
- L'association les chats libres de Chambéry va intervenir à nouveau sur le hameau de Meyrieu.

- La voie de circulation du lotissement « la fontaine » d'Essieu est une voie privée, ce n'est donc pas une priorité à droite. Les habitants de ce lotissement doivent être prudents et laisser la priorité aux automobilistes qui circulent sur la voie communale.
- L'agence routière va être informée qu'il manque des panneaux pour signaler les priorités aux deux intersections du hameau d'Essieu.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Régis CASTIN

